



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêté fixant le calendrier prévisionnel 2026 des appels à projets avant autorisation d'établissements et de services médico-sociaux relevant de la compétence du Département du Finistère

Le Président du Conseil départemental,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1 définissant les établissements et service médico-sociaux, L.313-1-1 relatif à la procédure d'appels à projets, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et L.313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;
- Vu** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;
- Vu** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appels à projets et d'autorisations pour les établissements et services médico-sociaux ;
- Vu** le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appels à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appels à projets ;
- Vu** le plan Handicap du Département du Finistère ;
- Vu** la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Maël DE CALAN à la présidence du Conseil départemental du Finistère ;

Considérant les besoins en termes d'accompagnement pour les adultes en situation de handicap ;

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services du Département du Finistère ;

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 029-222900011-20260925-2026DPAPH010-AR

ARTICLE 1

A titre indicatif et prévisionnel, sera publié pour le Département du Finistère en 2026 l'appel à projets pour les services suivants :

Année de publication de l'appel à projets	Nature de l'appel à projets	Territoire d'implantation du projet	Année d'ouverture	Capacité du projet (en places)	Public visé
2026	AAP portant création de 60 places de SAVS	Finistère	2027	60	Adultes

Les informations relatives aux appels à projets seront publiées et consultables sur le site internet du Département : www.finistere.fr.

ARTICLE 2

Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative, il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

ARTICLE 3

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et les lieux de vie et d'accueil ainsi que les fédérations et les unions qui les représentent peuvent faire connaître leurs observations sur le présent calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4

La Directrice générale des services départementaux du Finistère est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Finistère et sur le site internet du Département du Finistère.

Fait à Quimper, le

Le Président du Conseil départemental

Maël DE CALAN